

QUESTIONS soumises à la réflexion des CONSEILS D'ADMINISTRATION DES FOURNISSEURS DE SERVICES DE SANTÉ :

1. VISION :

La vision de notre organisme cadre-t-elle avec celle du RLISS de Champlain et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario?

2. PARAGRAPHE 16(6) et ARTICLE 24 de la LOI :

a. Engagement de la collectivité (au sein des communautés de soins)

- i. Qui avons-nous sollicités (engagés)? Qui n'était pas là aujourd'hui et que nous aurions dû inviter?
- ii. De quelle manière les avons-nous sollicités? Y a-t-il d'autres manières plus efficaces?
- iii. Avons-nous fait équipe avec d'autres fournisseurs de services de santé (FSS)? (Si la réponse est non) Devrions-nous approcher d'autres FSS et lesquels?
- iv. Qu'avons-nous appris?
- v. Comment l'avons-nous traduit dans notre plan de services de FSS?
- vi. De quelle façon le RLISS peut-il nous apporter son aide?

b. Collaboration / Intégration

- i. Quels autres partenaires, parmi les FSS, sont impliqués?
- ii. Quelles occasions d'intégration avons-nous identifiées? Lesquelles cherchons-nous à réaliser?
- iii. De quelle façon cela se traduit-il dans votre plan de services en tant que FSS?
- iv. Quels obstacles rencontrons-nous dans nos efforts pour réaliser les occasions d'intégration?
- v. De quelle manière le RLISS peut-il apporter son aide?

3. PLAN DE SERVICES DE FOURNISSEUR DE SERVICES DE SANTÉ :

- a. Comment ce plan améliore-t-il la prestation des services au sein de notre communauté de soins?
- b. Comment promeut-il la bonne santé dans notre communauté de soins?
- c. De quelle façon va-t-il dans le sens d'une ou de plusieurs des six priorités stratégiques identifiées dans le plan de mise en œuvre du Plan de services de santé intégrés?
- d. Comment aide-t-il à décloisonner la prestation des services à l'échelle du système?
- e. Comment aide-t-il nos clients à s'y retrouver dans le système?
- f. Comment le RLISS peut-il apporter son aide?

**POUR UNE SOURCE DE DOCUMENTATION EXCELLENTE, CONSULTER LE DOCUMENT DE L'INSTITUT DE
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU CANADA (IAPC) :**

How Can Local Healthcare Governance Survive? –Background Paper (en anglais seulement)

IAPC : 1-416-924-8787; ntl@ipac.ca ou www.ipac.ca